



## ARRETE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> Classe

Le Maire de RENNES-LES-BAINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Administratives Territoriales,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion du 09 octobre 2025,

Vu la délibération n°56-2025 fixant les taux d'avancement de grade,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade des Adjointes Administratives Territoriales principales de 2<sup>ème</sup> Classe est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Nom et Prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1) Clément LEGRAND	Adjoint Administratif Territorial - 5ème échelon Examen professionnel validé le 13 juin 2025	01/01/2026

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

**ARTICLE 2 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié et affiché
- Adressé au Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude pour publicité,
- Notifié à l'intéressé.

Fait à Rennes-les-Bains, le 21 novembre 2025.

Le Maire,  
Olivier BUSCAIL

Le Maire

- certifie, sous responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le 21/11/2025

Signature de l'Agent :

